

L'école aux quotidiens

La presse en a parlé. Nous y revenons. À partir d'une information ou d'un évènement récent, entrées libres interroge une personnalité, du monde scolaire ou non. L'occasion, pour elle, de nous proposer un éclairage différent, un commentaire personnel, voire d'interroger la question ainsi posée.

Et vous, qu'en pensez-vous?

Le Monde

01/09/2006

VIOLENCE À L'ÉCOLE: CLASSEMENT STIGMATISANT?

Une première en France: trois journalistes de l'hebdomadaire *Le Point* ont publié fin août un classement des 450 établissements scolaires comptant le plus d'actes de violence dans leur pays. Ils se sont, pour cela, appuyés sur les deux millions de données informatiques d'un logiciel de recensement mis en place en 2001, et qui ne comptabilise que les faits de violence les plus graves, répartis en 26 catégories. La saisie est effectuée par les chefs d'établissement eux-mêmes ou les conseillers d'éducation. À la pointe du classement, on trouve un collègue de Nîmes avec 285 actes de violence en 2005-2006, alors que le score est relativement peu élevé en Seine-Saint-Denis. Notons que c'est aussi dans ce département que les chefs d'établissement participent le moins au recensement, ce qui en indique les limites!

Et vous qu'en dites-vous?

■ **Jacques LIESENBORGHES, enseignant retraité:**

"Je suis opposé à toute forme de classement entre écoles, que ce soit sur la qualité de l'enseignement ou, a fortiori, sur la violence. C'est, selon moi, éthiquement inacceptable! Et au sujet du classement dont il est question ici, les critères sont en plus difficiles à préciser. Les populations

et les contextes sociaux sont tellement différents d'une école à l'autre... La perception de la violence est aussi très subjective. Certains prendront tel acte pour de la violence, d'autres pour une manifestation d'autonomie, ou culturelle... Cela s'inscrit, d'une part, dans une frénésie du classement, contre laquelle il faut réagir énergiquement, et d'autre part, dans une culture du marché, qui voudrait que l'on classe les écoles comme des produits à évaluer. De cette façon, on ne fait que stigmatiser des écoles, des enfants, des équipes d'enseignants, des quartiers, et tout cela sur des bases discutables. L'enclenchement d'un cercle vicieux de violence dépend, par ailleurs, de la réponse des adultes. Celle-ci ne devrait pas être de l'ordre de la répression ou du classement. Il faut plutôt mettre en place une réflexion d'ensemble!"

■ **Christian PANIER, Président du Tribunal de 1^{er} instance de Namur:**

"Ce type de classement est, selon moi, imbécile et dangereux! C'est non seulement stigmatisant, mais aussi peu fiable au niveau des résultats. En effet, comme ce sont notamment les directeurs d'établissement qui doivent signaler les faits de violence, ils se mettent eux-mêmes la tête sous le couperet!"

Il faut aussi bien comprendre ce que l'on entend par violence. La notion est floue. Et dans les écoles, la situation dépend de tellement de choses: les conditions sociales, l'implantation de l'établissement... C'est la pire des réponses à une question qui n'est pas très intelligente! Par ailleurs, la violence morale et

physique des adolescents n'est-elle pas bien connue? Le propre de la jeunesse, c'est de dépasser les règles, les limites; et cela entraîne automatiquement une certaine forme de violence... Ce classement me semble aussi lié à l'ambiance sécuritaire qui règne en France, ainsi qu'à un certain discours. En gros, c'est un gadget supplémentaire, qui met la population sous anesthésie intellectuelle! Mais ce n'est pas du tout la bonne méthode, cela ne fera que déplacer le problème: les élèves violents iront dans d'autres écoles qui, elles-mêmes, deviendront plus violentes, etc. Cette idée de classer en dualisant est contre-productive!" ■

PROPOS RECUEILLIS PAR BRIGITTE GERARD

Vers l'avenir

25/09/2006

FINIE, L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE À 5 ANS?

À partir du 1^{er} septembre 2009, les enfants de 5 ans ne devraient plus pouvoir rester à la maison au lieu de passer la journée en classe. Cette idée faisait déjà l'objet d'un consensus du côté francophone depuis 2002, mais l'obligation scolaire étant une compétence fédérale, il fallait aussi tenir compte de la Flandre. Celle-ci vient seulement de se prononcer sur le sujet.

Le Ministre flamand de l'enseignement prévoit, en effet, une série de mesures incitant à l'inscription des



À quel âge faut-il faire débiter l'obligation scolaire?

enfants à l'école dès l'âge de 5 ans. En Communauté française, 98% des enfants de cet âge sont inscrits à l'école, mais nombre d'entre eux ne la fréquentent que de façon irrégulière. Les mesures annoncées devraient donc restreindre fortement cette "scolarité à la carte" en dernière année de maternelle.

Et vous, qu'en dites-vous?

■ **Éric MANGEZ, sociologue au Cerisis (Centre de Recherches Interdisciplinaires pour la Solidarité et l'Innovation Sociale):**

"Le fait d'instaurer l'obligation scolaire à 5 ans m'interpelle à différents niveaux. Tout d'abord, l'effet quantitatif d'une telle mesure sur les inscriptions sera sans doute minime, voire nul, car le pourcentage d'élèves déjà inscrits à l'école à l'âge de 5 ans est tout de même déjà de 98-99%. Il peut, par contre, y avoir un éventuel effet sur la fréquentation, car certains inscrits ne viennent pas de manière régulière à l'école. Il faudrait alors peut-être préciser dans les dispositions légales si cette obligation concerne la fréquentation ou l'inscription. Mais de manière générale, les instituteurs insistent déjà auprès des parents sur l'importance d'une fréquentation régulière.

Cette mesure peut aussi avoir un effet sur l'identité professionnelle, en revalorisant de manière symbolique le métier d'instituteur. Les enseignants seront davantage reconnus comme compétents par les parents, et ceux-ci pourront avoir le sentiment d'être mieux reconnus comme partenaires. On peut également profiter

du moment de l'inscription pour essayer de structurer cette reconnaissance, cette relation de confiance, et définir les territoires distincts de chaque partenaire. Le passage de l'obligation scolaire à 5 ans permettra aussi d'être en phase avec des projets pédagogiques, dont le cycle 5-8 en particulier. On entérine ainsi un dispositif qui existe depuis plusieurs années. Enfin, un autre enjeu est celui de la primarisation de l'école maternelle, ou en tout cas de la 3^e année, qui prépare vraiment aux primaires. Il y a une perte progressive de la spécificité de l'enseignement maternel, qui est de plus en plus au service du primaire; il se caractérise davantage par des enjeux de performance et de développement cognitif".

■ **Marc VAN den BRANDE, Secrétaire général du VVKBaO (enseignement fondamental catholique flamand):**

"On parle beaucoup de ce sujet en Flandre. En contradiction avec des débats parlementaires antérieurs au Parlement flamand, la piste de l'abaissement de l'obligation scolaire à l'âge de 5 ans est abandonnée. L'actuel Ministre de l'enseignement, Frank VANDENBROUCKE, préfère mettre l'accent sur une stimulation de l'inscription. Il veut analyser si la Flandre est prête à passer à l'obligation d'inscrire les enfants à la maternelle dès l'âge de 5 ans. Le projet vise à augmenter le nombre d'enfants dans l'enseignement maternel et à leur faire suivre le cours normal de leur scolarité.

On a, en effet, de plus en plus l'impression que l'école maternelle est

utilisée comme une alternative à la crèche. Or, ce n'est pas tout à fait l'objectif!

Le Ministre veut stimuler la participation à l'école maternelle via les mesures suivantes:

- une base de données efficace concernant le nombre d'enfants inscrits à la maternelle;
- un soutien solide de l'école maternelle;
- la mise en œuvre de soutiens financiers en faveur des enfants et de leurs parents;
- un ordre de mission spécifique pour les Centres d'accompagnement d'élèves et les plateformes locales de concertation;
- une transition harmonieuse entre la crèche et l'école;
- une campagne de sensibilisation.

La VVKBaO n'est pas contre cette action, à condition qu'elle soit suffisamment soutenue: une augmentation de l'encadrement (enseignants/puéricultrices) et des moyens (subsidés de fonctionnement) est nécessaire. Actuellement, nos écoles reçoivent moins de subsides pour les enfants régulièrement inscrits à l'école maternelle que pour un enfant du primaire. Il est évident qu'un plus grand nombre d'élèves en maternelle demande un soutien au moins aussi important que dans l'enseignement primaire! Une fois ces conditions périphériques prises en considération, l'action est tenable et l'abaissement de l'obligation scolaire devient alors peut-être moins nécessaire". ■

PROPOS RECUEILLIS PAR

BRIGITTE GERARD ET JEAN-PIERRE DEGIVES